

NaviCanal

Carnet de bord Eridan



Version 2022.11

dernière version disponible
avec ce QR-code :



http://navicanal.com/doc/CB_Eridan.pdf

Sommaire

VOS VACANCES FLUVIALES.....	4
Bagages - Vêtements – Chaussures - Protection solaire.....	4
Sécurité : gilet de sauvetage obligatoire !!!.....	4
Baignade : Attention, la baignade est interdite dans le Canal !.....	4
Amis pêcheurs.....	4
Animaux.....	4
Vélos.....	5
L'équipement du bateau.....	5
Courant 230V et prises USB.....	5
Guide fluvial « n°7 – Canal du Midi » ou « n° 12 - Aquitaine ».....	5
Ravitaillement.....	5
Déchets ménagers : ne jetez rien dans le Canal ou sur les berges !.....	5
FONCTIONNEMENT DU BATEAU.....	6
Eau potable avec pompe automatique.....	6
Eau chaude générée en récupérant la chaleur du moteur.....	6
Le volume est de 50 litres. Il faut environ 30mn de fonctionnement du moteur pour obtenir de l'eau chaude.....	6
Douche dans les 2 salles de bains.....	6
Toilettes à broyeur électrique.....	6
Installation gaz.....	7
Plaque de cuisson sécurisée.....	7
Réfrigérateurs.....	8
Chauffage autonome.....	8
Éclairage.....	9
LE MOTEUR ET SES ACCESSOIRES.....	10
Carburant.....	10
Mise en marche du moteur.....	10
Arrêt du moteur.....	10
Vérifications périodiques.....	10
Sécurités du moteur.....	11
Incidents: guide pratique de résolution.....	11
Sécurité de l'hélice.....	12
LA NAVIGATION.....	13
Généralités.....	13
Cordages.....	13
Nos amis les pêcheurs.....	14
Chenal de navigation.....	14
Chemin de halage.....	14
L'ancre.....	14
Manœuvres.....	14
Les écluses.....	19
SÉCURITÉ - ASSISTANCE.....	24
Chauffage.....	24
Gaz.....	24
Les équipements de sécurité individuels.....	24
Extincteurs - lutte contre l'incendie:.....	24
Les risques d'envahissement par l'eau.....	24
En cas de panne.....	25
N'essayez jamais de les réparer vous même.....	25
Accidents:.....	25
Les premiers secours.....	25
Sécurité des biens :.....	26

A VOTRE RETOUR A LA BASE.....	27
Restitution du bateau:.....	27
Consignes de nettoyage:.....	27
EXTRAIT DE LA RÉGLEMENTATION.....	29
Arrêté du 1er juillet 1985.....	29
LA SIGNALISATION.....	31
DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ.....	33
Organes de sécurité:.....	33
Équipements de sécurité:.....	33
Dispositifs d'épuisement:.....	33
CONSIGNES VISANT AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	34
ANNEXES.....	35
Fiche d'entretien.....	35
Plan: Équipements de sécurité.....	35
Plan: Équipements techniques.....	35
Attestation de contrôle technique annuel.....	35
Attestation d'assurance.....	35
Constat d'accident.....	35
Extrait du contrat d'assurance.....	35
Attestation de paiement du péage de navigation.....	35
Attestation d'agrément du noliseur.....	35
Carte de circulation.....	35
Carte de plaisance.....	35
Fiche d'état des lieux.....	35

VOS VACANCES FLUVIALES

Bagages - Vêtements – Chaussures - Protection solaire

Préférez les sacs de sport souples plus faciles à ranger que les valises rigides.

Prévoyez un vêtement chaud pour les soirées sur l'eau.

Et un vêtement imperméable s'il devait de pleuvoir, mais c'est rare dans le Sud ;-)

Très recommandé : équipez de gants celles et ceux qui manipuleront les amarres.

Chaque couchage a une couverture. Vous pouvez apporter une couette ou sac de couchage supplémentaire.

C'est un élément de sécurité. Portez des chaussures confortables et anti-dérapantes pour vous déplacer en toute sécurité.

Pendant les manœuvres d'éclusage ou d'accostage, pour votre sécurité, gardez vos chaussures aux pieds.

Prévoyez crème solaire, lunettes, casquettes, chapeaux...

Sécurité : gilet de sauvetage obligatoire !!!

Il est obligatoire pour tous.

Soyez extrêmement vigilants, surtout dans les écluses ou lors des amarrage.

Baignade : Attention, la Baignade est INTERDITE dans le Canal !

Vous trouverez sur votre parcours des endroits accessibles à la baignade.

Amis pêcheurs

Vous pourrez pêcher dans le Canal. Procurez-vous à l'avance la carte de pêche appropriée.

Vous trouverez gardons, carpes, sandres, brochets mais aussi anguilles, silures et poissons chats...

Animaux

Nos amis les animaux ne peuvent pas vous accompagner. Il en est ainsi pour leur sécurité et pour éviter les risques d'inconfort, d'allergies ou autres désagréments aux Locataires suivants.

Vélos

Vous pouvez louer des vélos avec votre bateau. Pendant la navigation, pour votre sécurité, veillez qu'ils soient toujours bien attachés au bateau avec l'antivol.

L'équipement du bateau

Une liste de l'équipement extérieur et intérieur de votre bateau vous sera remise en plus de ce livret de bord.

Nous vérifierons ensemble les équipements.

Courant 230V et prises USB

Eridan dispose du 230V même pendant la navigation:onduleur 150W.

Des prises USB sont aussi disponibles.

En navigation, les prises 230V délivrent 150W, pour recharger les tablettes et téléphones.

Attention: ces prises 230V ne sont pas adaptées pour un sèche-cheveux, une cafetière, etc.

A quai, vous pouvez raccorder le bateau aux bornes 230V du Port.

La puissance disponible est généralement (suivant le Port) de 10A (2200W).

Guide fluvial « n°7 – Canal du Midi » ou « n° 12 - Aquitaine »

Un «Guide Fluvial n°7 Canal du Midi » est présent sur le bateau.

Si vous voulez explorer le Canal Latéral à la Garonne, lisez aussi le Guide n°12 – Aquitaine.

Vous y trouverez des détails sur les écluses, les points d'eau, les restaurants, les curiosités touristiques et points de collecte des déchets.

Pour préparer à l'avance votre croisière, commandez votre propre Guide Fluvial lors de la réservation du bateau. Disponible aussi chez notre partenaire, les Édition du Breil - carte-fluviale.com

Ravitaillement

Profitez de vos étapes dans les villages le long du Canal pour acheter vos produits frais dans les Marchés locaux.

Déchets ménagers : ne jetez rien dans le Canal ou sur les berges !

Déposez les déchets dans les points de collecte des Ports ou des écluses.

FONCTIONNEMENT DU BATEAU

Voici quelques informations et conseils concernant le fonctionnement du bateau.

Eau potable avec pompe automatique.

Eridan est équipé d'un réservoir d'eau potable de 500 litres. Nous vous conseillons de compléter votre réserve d'eau tous les 2 jours.

Pour le remplissage utilisez le tuyau à raccorder sur les robinets situés dans les ports.

Il est accessible de l'extérieur, à l'arrière dans le coffre en face de l'escalier.

L'orifice de remplissage est coté bâbord (gauche en regardant vers l'avant) sur le plat-bord et marqué « WATER ». La clé pour l'ouvrir est au poste de pilotage.

L'approvisionnement en eau dans les Ports est payant : entre 2 et 5 euros suivant le Port.



Il n'y a plus d'eau aux robinets ?

1. l'interrupteur au tableau de bord est-il dans la position « MARCHE » ?
2. La pompe fonctionne et vous n'avez toujours pas d'eau : téléphonez-nous.

Eau chaude générée en récupérant la chaleur du moteur.

Le volume est de 50 litres. Il faut environ 30mn de fonctionnement du moteur pour obtenir de l'eau chaude.

Douche dans les 2 salles de bains.

Conseil : comme sur un camping-car, pas beaucoup de réserve d'eau : douches rapides !

Toilettes à broyeur électrique

Eridan est équipé de WC qui fonctionnent avec l'eau du Canal : ils n'utilisent pas l'eau potable du bateau.

Ce sont des WC comparables aux « Sani-Broyeurs » domestiques.

Pour tirer la chasse, appuyez sur le bouton pendant quelques secondes.

Un broyeur WC ne traite que les selles et le papier toilette.

N'utiliser que du papier toilette approprié, comme celui fourni à votre arrivée.

Il ne faut y jeter aucune protection périodique féminine, ni préservatifs, ni même lingettes (même dites spéciales WC).



Un problème avec les WC ?

- Téléphonnez-nous.
- Nous interviendrons très rapidement.

Installation gaz

Eridan est équipé de 2 bouteilles de gaz pour plusieurs semaines d'autonomie.

Le gaz alimente la plaque de cuisson et le frigo de gauche (celui de droite est électrique).

N'intervenez jamais sur l'installation de gaz sauf en cas d'urgence.



En cas d'urgence :

- les bouteilles sont accessibles à l'extérieur, à l'arrière, dans le coffre tribord (à l'opposé de l'escalier)
- Tourner le robinet dans le sens des aiguilles d'une montre.
- Téléphonnez-nous.
- Nous interviendrons très rapidement.



Il n'y a plus de gaz ?

- Téléphonnez-nous. Nous vous ravitaillerons.

Plaque de cuisson sécurisée

Allumage des feux

Les feux sont équipés d'une sécurité « thermo-couple » qui coupe le gaz si la flamme s'éteint.

Pour allumer un feu :

1. Tournez vers grande flamme.
2. Appuyez sur le bouton.
3. Présentez l'allume-feu.
4. Tenez le bouton appuyé pendant quelques secondes pour armer la sécurité.
5. Relâchez le bouton, si la flamme s'éteint reprenez au point 2.
6. Réglez la flamme à votre convenance.

Réfrigérateurs

Pour tous les réfrigérateurs : ouvrez la porte brièvement et maintenez-la fermée.

Réfrigérateur électrique

Le frigo de droite est électrique 12V, à quai et en navigation. Pas d'intervention requise.

Réfrigérateur à gaz

Pour (re)mettre en marche le réfrigérateur :

1. Sur la facade avant coté droit, le bouton est basculé clignotant.
2. Tournez le bouton de gaz en position grande flamme.
3. Appuyez ce bouton et maintenez-le appuyé.
4. Le voyant de l'interrupteur s'éteint dès que la flamme est stable.

À quai, Eridan peut être alimenté en 220V. Dans ce cas le frigo à gaz (de gauche) peut fonctionner en électrique : bouton carré vert (à gauche) allumé ET bouton gaz (à droite) mis en position « 0 » éteinte.

Pensez à le mettre en fonctionnement gaz avant de naviguer : bouton (à droite) en position « 1 » allumé clignotant le temps de l'allumage gaz, puis éteint.

À gauche de la façade du frigo de gauche, le petit bouton (allumé rouge) commande un ventilateur pour améliorer le refroidissement du frigo. Vous pouvez le mettre à l'arrêt la nuit (silence).

Chauffage autonome

La commande est située en haut à droite en descendant l'escalier vers la cabine arrière.

Elément de commande



- Bouton de commande pour:
- marche /arrêt
 - régulation de la température ambiante
 - déverrouillage après une panne
- Témoin de service/Témoin d'erreur

! Les réglages sur l'élément de commande sont exécutés avec retard de temps

Le fonctionnement est le suivant :

- Tournez le commutateur dans le sens des aiguilles d'une montre : la LED triangulaire centrale clignote.
- Choisissez l'intensité de chauffage tournant plus ou moins le commutateur. Le bouton à 3/4 est une bonne position.

L'appareil gère automatiquement la soufflerie de chauffage.



Le témoin de service / témoin d'erreur clignote ?

1. mettez le bouton de commande en position « O » pendant 1 minute.
2. remettez le bouton de commande en position chauffage.
3. Si le témoin de service clignote de nouveau, appelez, nous interviendrons.

Éclairage

Votre bateau est équipé de luminaires dans chaque pièce.



Il n'y a pas d'éclairage ?

1. il y a un interrupteur général « Éclairage » au tableau de bord, assurez-vous qu'il soit en position « Marche »
2. contrôlez si les coupes-batteries (indiqués dans l'annexe « Équipement de Sécurité ») sont bien dans la position « Marche ».

LE MOTEUR ET SES ACCESSOIRES

En cas de doute, n'intervenez pas vous-même : nous téléphoner.

Carburant

Eridan a une autonomie suffisante pour le déroulement de votre croisière. Toutefois, pour les croisières de longue durée (plus de 2 semaines), nous organiserons votre ravitaillement car les stations sont rares au bord du Canal.

Mise en marche du moteur

Vérifiez que le levier de commande de l'inverseur est bien en position « NEUTRE ».

Tournez la clé de contact en respectant la durée de préchauffage (environ 15 secondes).

TRÈS IMPORTANT !

Après chaque mise en marche, vérifiez que l'eau de refroidissement moteur sorte bien par l'échappement : bâbord arrière.

Lors de votre formation, nous vous indiquerons comment vérifier.

A tout moment, si l'eau venait à ne plus sortir, arrêtez tout de suite le moteur et téléphonez nous.

Arrêt du moteur

Vérifiez que le levier de commande (marche avant et arrière) est bien en position « NEUTRE ».

Maintenir le bouton « STOP ENGINE » appuyé jusqu'à l'arrêt complet du moteur.

Coupez le contact en tournant la clé dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

Vérifications périodiques

Ces vérifications doivent être faites le matin avant la mise en marche du moteur.

Nettoyage du filtre à eau de refroidissement du moteur : cette vérification est indispensable pour le bon fonctionnement du moteur.

Pour nettoyer le filtre à eau :

1. moteur éteint.
2. remplissez le seau avec de l'eau du Canal.
3. dévissez le capuchon du filtre et sortez le filtre et le joint pour le nettoyer dans le seau.
4. reposez le filtre puis le joint.
5. revissez le capuchon sans forcer. Pour revisser correctement celui-ci, le faire tourner lentement dans le sens contraire des aiguilles d'une montre jusqu'à sentir que



le filetage provoque un léger enfoncement. Dès lors, tourner dans le sens des aiguilles d'une montre et le serrer modérément.

6. démarrer le moteur et **s'assurer que de l'eau sorte par l'échappement.**

Sécurités du moteur

Les bateaux sont équipés d'une alarme sonore pour la protection du moteur.

Elle se déclenche s'il y a une avarie mécanique : moteur en sur-chauffe, hydraulique, ...



L'alarme retentit ?

- Accostez immédiatement !
- Amarrez-vous.
- Arrêtez le moteur : vous n'entendrez plus l'alarme.
- Téléphonnez-nous. N'intervenez jamais vous-même !

Incidents: guide pratique de résolution



L'eau ne sort pas de l'échappement du moteur ?

- Si vous n'avez pas nettoyé le filtre à eau du refroidissement moteur, contrôlez le, il est peut-être colmaté.
- Vous venez de nettoyer le filtre à eau du refroidissement moteur, contrôlez si vous avez bien revissé le capuchon.

Sécurité de l'hélice

L'hélice peut être la cause d'une panne sur le bateau.

Les signes : le moteur qui cale, le bateau qui vibre anormalement ou qui a du mal à avancer, cela peut être dû à une avarie d'hélice.

Veillez à ce que les amarres soient rangées. Si elles tombaient à l'eau, elles viendraient immédiatement se prendre dans l'hélice.



Une amarre (ou autre) à été prise dans l'hélice ?

1. Accostez au plus vite.
2. Arrêtez le moteur
3. Téléphonnez nous.

Si vous voyez des branches à la surface de l'eau (appelées « embâcles »), évitez-les.

Si vous n'avez pas pu éviter un embâcle, débrayez l'hélice (manette des gaz en position « NEUTRE ») et attendez que le bateau dépasse l'embâcle avant de réenclencher l'hélice avec précaution : d'abord au ralenti, puis en reprenant la vitesse de croisière.

LA NAVIGATION

Juste avant votre croisière, la formation obligatoire de sécurité reprendra les points essentiels pour une navigation en toute sécurité et sérénité.

Si vous voulez passer le permis fluvial ou simplement être incollable, un site gratuit et d'excellente qualité pour tester vos connaissances du Code Fluvial : www.loisirs-nautic.fr

Généralités

Vous trouverez dans ce livret de bord les principaux signaux que vous rencontrerez pendant votre croisière.

Sachez les reconnaître; le respect de cette signalisation contribuera à votre sécurité et à celle des autres

La vitesse maximum autorisée :

- 3km/h dans les ports, aux passages dangereux et lors du croisement avec d'autres navires fixes ou mobiles, ou des pêcheurs... ou signalisation. 
- 8 km/h lorsque le Canal est dégagé.



Comment connaître ma vitesse ?

- Avec une application GPS

ou plus traditionnel :

- 3 km/h, c'est moins vite que quelqu'un qui **marche**.
- 8 km/h, c'est moins vite que quelqu'un qui **court**.

Attention : Il est interdit de naviguer avant le lever et après le coucher du soleil.

S'il n'y a pas d'autres bateaux, vous pouvez naviguer au centre du Canal.

Lorsque vous croisez un autre bateau, serrez à droite et gardez une distance de sécurité de 3 mètres avec la berge.

Les bateaux commerciaux (péniches, transport de marchandises ou de passagers) ont toujours la priorité sur vous. N'essayez pas de les doubler, sauf si le marinier vous fait signe.

Les avirons, barques, paddle sont prioritaires sur vous. S'ils veulent vous doubler, facilitez leur manœuvre : laissez-leur plus de place, si possible, et réduisez votre allure.

Si vous voyez des avirons venir vers vous, donnez un petit coup de klaxon, pour les avertir de votre arrivée. Ils restent prioritaires.

Cordages

Vous vous en servirez très souvent pendant votre croisière pour amarrer, manœuvrer, passer les écluses...

N'enroulez jamais un cordage autour de vous !

Ne nouez jamais une corde pendant le passage d'une écluse : les amarres sont toujours tenues en main.

Veillez à ce que les amarres ne se prennent pas dans l'hélice. Pour cela, rangez-les bien lovés prêts à être réutilisés. Tout cela vous sera montré pendant la formation.

Nos amis les pêcheurs

Quand vous passez à leur niveau, ralentissez votre allure (au ralenti) pour ne pas créer de remous et écarter-vous du bord. Un « bonjour » fait toujours plaisir... à dire et à entendre ;-)

Chenal de navigation

C'est la zone navigable indiquée sur les cartes que vous devez suivre scrupuleusement pour éviter tout danger : ensablement, piquets... ça existe sur le Canal !

Chemin de halage

Le chemin longeant le Canal doit rester dégagé de tout obstacle pour permettre la libre circulation des véhicules autorisés et des piétons.

L'ancre

Tous les bateaux sont réglementairement munis d'une ancre.

Elle ne constitue en aucun cas votre mode d'amarrage et ne doit être utilisée qu'en cas d'urgence absolue.

Ne vous servez jamais de l'ancre sur le Canal !

Manœuvres

Faites toujours vos manœuvres tranquillement, sans précipitation.

Utilisez le vent et le courant pour faciliter les manœuvres.

A savoir :

- le bateau est **manœuvrant** (peut être dirigé) seulement en **marche avant**.
- la **marche arrière** ne sert qu'à « **freiner** ».
- Quand vous « **allez à gauche** », l'arrière du bateau se décale à **droite** et inversement.

Dans tous les cas c'est l'arrière qui se décale : **surveillez vos arrières !**

Vous devez **en premier larguer l'amarre avant**: c'est l'arrière qui est manœuvrant.

Quand l'avant est amarré, vous pouvez toujours contrôler l'arrière en utilisant le moteur et le gouvernail.

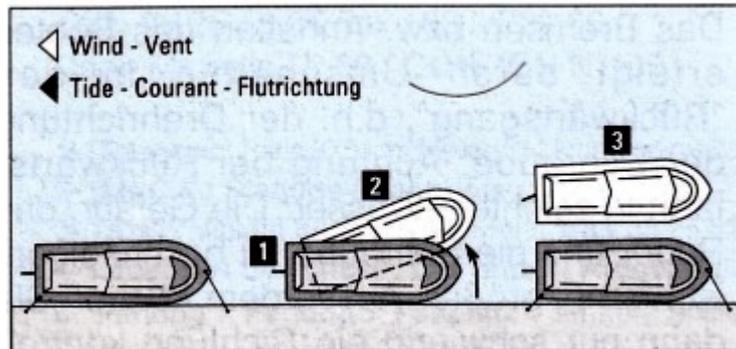
Danger : si l'avant est désamarré et est poussé par le courant ou le vent, le bateau n'est plus manœuvrable.

Pour quitter le quai: Soyez très vigilants en quittant le quai !

- Répartissez les actions des membres de l'équipage. Il est très important d'allouer les tâches avant de quitter le quai. Chaque personne a une fonction importante.
- Ne larguez jamais les amarres si le moteur est arrêté. Le moteur doit rester en marche pour garder le bateau manœuvrant.

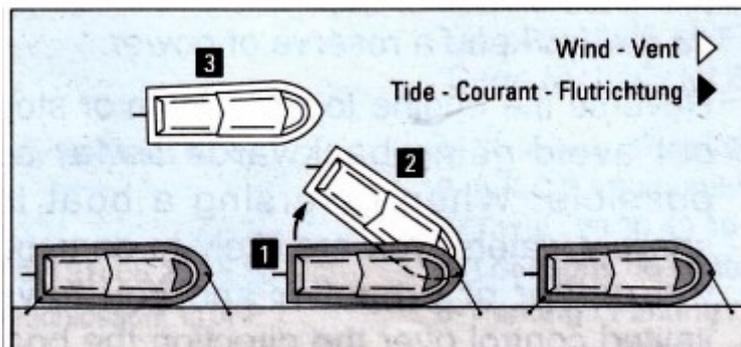
Pour quitter le quai, vous devez choisir la méthode la plus appropriée.

Cas 1 : Le vent ou le courant viennent de **l'avant** du bateau (vent ou courant de face) :



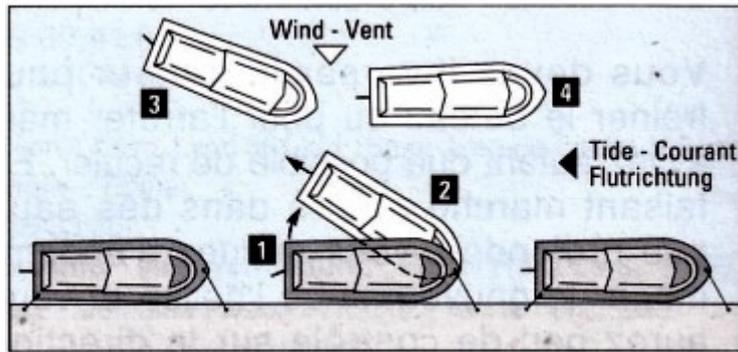
- larguez les amarres **avant** puis arrière [1]
- dégagez **l'avant** du bateau avec la **gaffe** [2]
- enclenchez la marche avant et quittez lentement le quai [3].

Cas 2 : Le vent ou le courant viennent de **l'arrière** du bateau (vent ou courant de dos) :



- larguez **l'amarre arrière** puis dégagez **l'arrière** du bateau du quai avec la **gaffe** [1]
- larguez **l'amarre avant** [2]
- partez en **marche arrière** vers le milieu du chenal
- enclenchez la marche avant lorsque vous êtes au milieu du chenal [3].

Cas 3 : Le vent ou le courant latéral plaquent le bateau contre le quai :



- larguez **l'amarre arrière**
- un-e équipier-e **depuis le bateau** maintient **amarré à l'avant**
- enclenchez la **marche avant en barrant vers le quai en accélérant doucement** : l'avant du bateau pivotera et l'arrière se dégagera doucement du quai
- quand le bateau sera dégagé à environ 45°, **larguer l'amarre avant** [2]
- enclenchez la **marche arrière** vers le milieu du chenal [3]
- enclenchez la **marche avant** lorsque vous êtes au milieu du chenal [4].

Faire demi-tour:

Avant de virer, assurez-vous qu'il n'y a pas d'autres bateaux que vous gêneriez par cette manœuvre.

Si nécessaire, signalez vos intentions avec le klaxon :

- si vous voulez virer à droite : un son prolongé suivi d'un son bref
- si vous voulez virer à gauche : un son prolongé suivi de deux sons brefs.

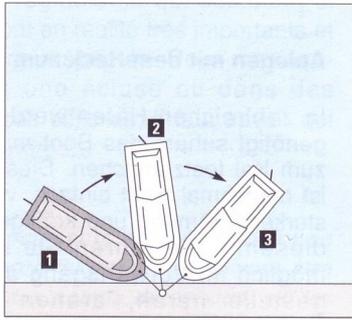
Un bateau peut virer dans sa propre longueur en utilisant la marche avant et la marche arrière, avec la barre braquée à droite ou à gauche.

Néanmoins pour virer un grand bateau dans une voie étroite, il existe une manœuvre simple et rapide.

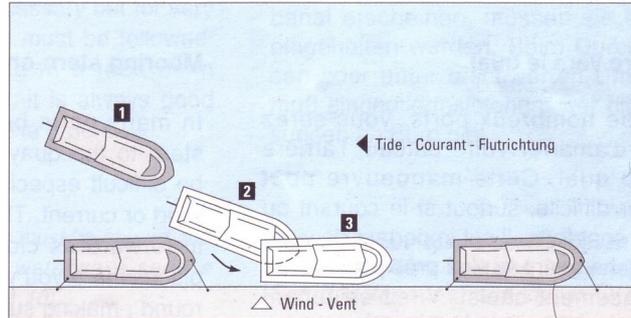
Approchez lentement de la berge et mettez à terre un équipier qui tiendra la corde avant.

Ensuite, avec le nez contre la berge, tournez le gouvernail vers la berge et, en marche avant, écartez l'arrière du bateau.

Quand vous arrivez à un angle de 45° dans l'autre sens, lâchez la corde avant et partez en marche arrière.



Accoster parallèlement à un quai:



Pour accoster parallèlement à un quai, placez vos équipiers, un à l'avant, l'autre à l'arrière du bateau et approchez lentement du quai en marche avant, en suivant un angle d'environ 45°.

A deux ou trois mètres du quai, freinez avec votre moteur.

Dès que le nez du bateau touche doucement le quai, (et pas avant !) l'équipier avant saute à terre et attache l'avant du bateau.

L'arrière peut être ensuite ramené à la main.



Comment s'amarrer s'il y a du vent ou du courant ?

- Amarrez toujours votre bateau nez contre le courant ou le vent.



Il n'y a pas de bollards pour attacher le bateau ?

- Plantez des piquets d'amarrage (à l'aide de la massette que vous trouverez à bord) à environ deux mètres devant et derrière.
- Passez la corde autour du piquet et attachez-la au bateau.
- Ne passez jamais les cordes plusieurs fois autour du piquet car il serait dévissé de la terre au passage d'un autre bateau.
- Ne laissez jamais les cordes d'amarrage en travers du chemin de halage.

De préférence, amarrez dans une ligne droite, loin d'une courbe.

Le stationnement est interdit dans les biefs courts (<1000m), ainsi qu'à 100 m des ouvrages, pour des raisons de sécurité.

En amarrant sur la berge non aménagée, vérifiez avec une gaffe qu'il y a au moins 1m de profondeur tout autour du bateau.

Si vous avez des doutes, accostez votre bateau le nez contre la berge et attachez une corde de l'arrière du bateau vers l'avant, en passant par le côté extérieur, pour éloigner l'arrière de la berge : vous protégerez le gouvernail et l'hélice.

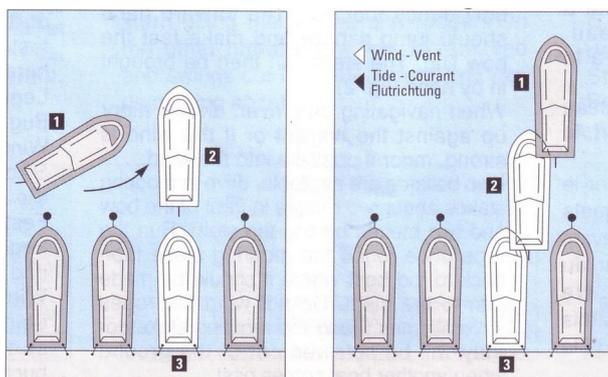
Accoster en marche arrière vers le quai:

Dans de nombreux ports, vous serez obligé d'amarrer votre bateau, l'arrière vers le quai. Cette manœuvre peut s'avérer difficile, surtout si le courant ou le vent sont forts.

Il est important de venir en marche avant le plus près possible de l'emplacement choisi. Virez en tenant compte du courant ou du vent et terminez en marche arrière.

Si vous amarrez à côté d'un autre bateau, un membre de l'équipage doit monter sur ce bateau et tirer votre bateau à l'aide d'une corde.

Vous devez amarrer l'arrière vers le quai uniquement dans des ports, où il y a suffisamment d'eau à côté du quai.



Les écluses

Généralités:

Le passage d'écluse est une étape qui doit être menée avec la plus grande vigilance.

Ce ne sont pas forcément les débutants qui se font prendre, mais plutôt ceux dont l'expérience acquise endort la vigilance.

Par ailleurs, même pour les marins aguerris, transitant entre mer et océan, le passage d'écluse est souvent une expérience nouvelle où ils redoublent de vigilance.

Le passage des écluses est une manœuvre simple et sûre si l'on respecte les règles.

Pour passer les écluses, reportez-vous également aux conseils donnés dans votre Guide Fluvial.

Profitez de la présence des (rares) éclusiers pour mieux connaître le canal. Ils vous donneront de bonnes astuces.

Le passage des écluses est compris dans le prix de votre location.

L'éclusage se fera soit avec l'aide d'un éclusier, soit de façon automatique (de plus en plus).

Les bateaux de commerce et les bateaux à passagers ont priorité sur les bateaux de plaisance.

Les horaires de fonctionnement sont en général 9h-12h et 13h-19h.

A certaines périodes de l'année, pour économiser l'eau, l'éclusier regroupe plusieurs bateaux avant de pratiquer l'éclusage. Soyez patients et compréhensifs !

Avant d'arriver à une écluse, ralentissez et débarquez un ou deux équipiers, au niveau du ponton ou à environ 100m de l'écluse s'il n'y a pas de ponton.

Si les portes sont ouvertes à votre arrivée, cela vous permet d'entrer tout de suite dans l'écluse et de vous y amarrer.

Si un bateau est dans l'écluse à votre arrivée :

- vérifiez qu'il va dans le même sens que vous et qu'il reste assez de place pour votre bateau avant d'entamer votre manœuvre : c'est un des rôles des équipiers débarqués juste avant.
- si vous ne pouvez pas entrer dans l'écluse, restez amarré au ponton (ou à 100 mètres de l'écluse) pour ne pas gêner le fonctionnement des portes, pour permettre au bateau sortant de manœuvrer en toute sécurité et pour éviter les remous.

Dans tous les cas :

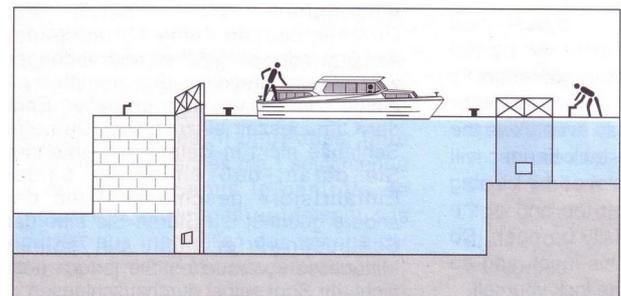
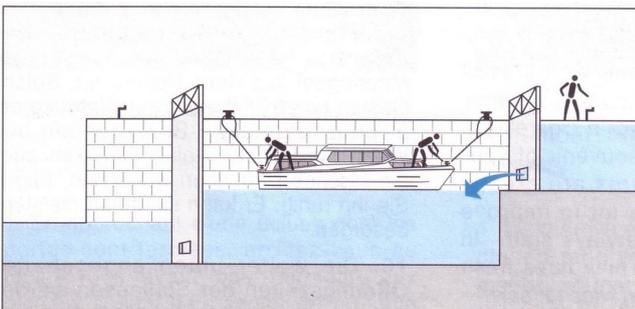
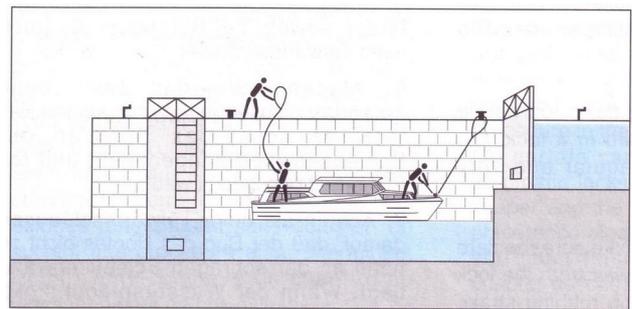
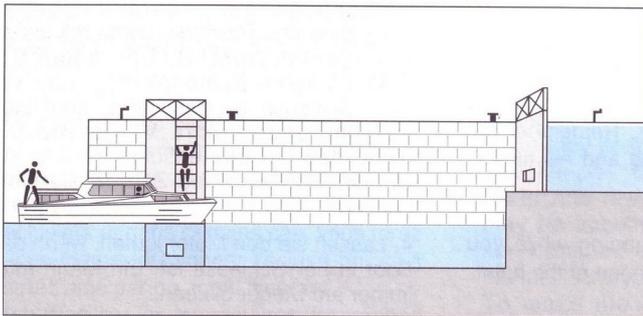
- manœuvrez au ralenti.
- n'utilisez les échelles de sécurité des écluses qu'en cas d'urgence, avec précaution car les barreaux sont souvent glissants.
- ne sautez jamais de l'écluse sur le toit du bateau.

- une fois l'éclusage terminé, rassemblez vos amarres à bord du bateau. Enroulez-les pour les réutiliser facilement.

Écluse montante :

Vous arrivez par les portes aval (niveau inférieur), pour monter avec le niveau d'eau vers le bief supérieur, amont.

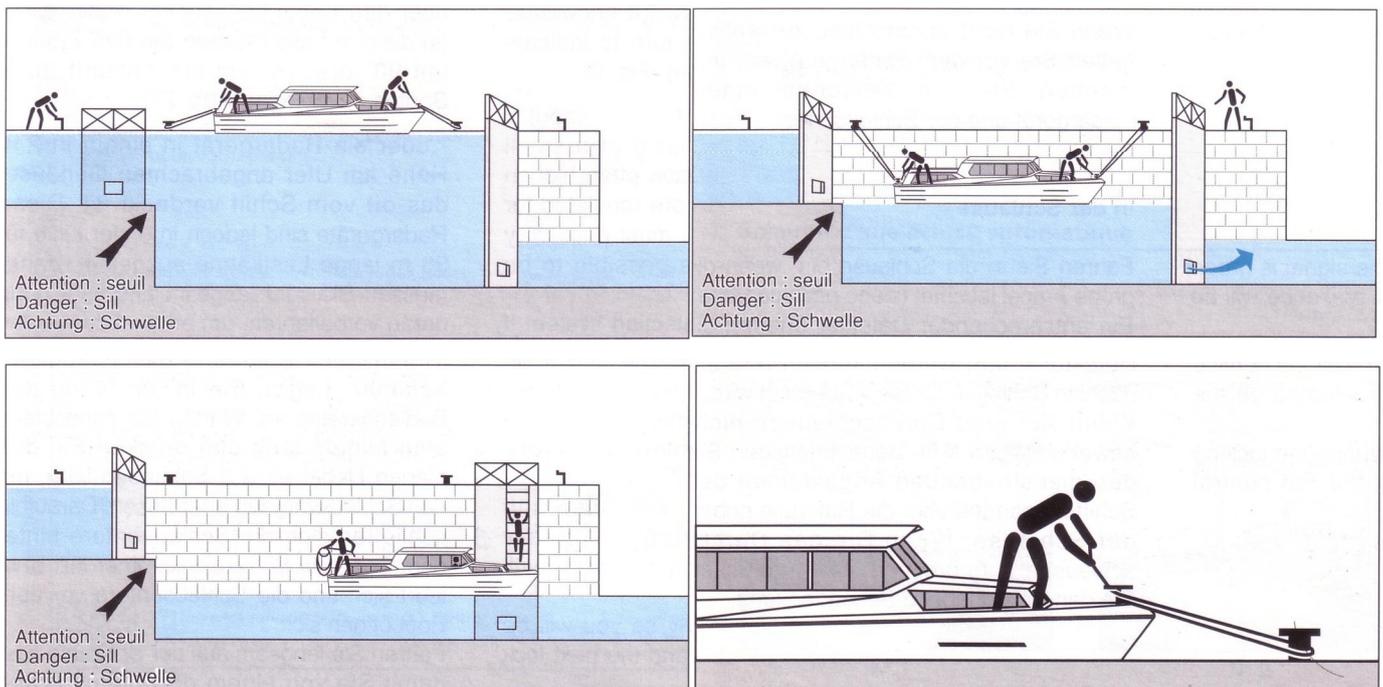
1. Débarquez 1 ou 2 équipiers au ponton. Ils rejoignent l'écluse par le chemin de halage.
2. Entrez doucement dans l'écluse.
3. Une fois dans le sas, amarrez votre bateau à l'avant et à l'arrière en lançant les amarres aux équipiers à terre qui les passent autour des bittes d'amarrage, **sans les nouer**. Les équipiers peuvent tenir les amarres ou les renvoyer aux équipiers à bord, à l'avant et à l'arrière.
4. Lancement du cycle par l'éclusier ou un équipier.
5. La corde avant et la corde arrière sont tenues par des équipiers. Serrez le bateau contre le bajoyer (mur de l'écluse).
6. Pendant le remplissage du sas, les remous nécessitent que les amarres soient maintenues tendues (pour que le bateau ne chasse pas d'avant en arrière). Tendez les amarres au fur et à mesure que le bateau monte.
7. Ouverture des portes amont.
8. Faites enlever l'amarre avant. L'équipier pousse l'avant du bateau vers le centre de l'écluse et remonte à bord par l'arrière.
9. Faites enlever l'amarre arrière. L'équipier monte sur le bateau.
10. Sortez doucement de l'écluse.



Écluse avalante (descendante) :

Vous vous présentez du côté des portes amont au niveau supérieur pour descendre au bief inférieur, aval.

1. Entrez doucement dans le sas.
2. Le ou les équipiers sautent à terre et passent les amarres et arrière autour des bittes d'amarrage, sans les nouer. Ils les repassent aux équipiers à bord.
3. Le bateau ne doit pas dépasser les marques blanches sur le bajoyer à proximité des portes.
4. Lancement du cycle par l'éclusier ou un équipier.
5. Les équipiers à terre remontent sur le bateau.
6. Le bateau descend. Réglez les amarres en donnant du mou.
7. Une fois la mise à niveau terminée, ouverture des portes aval par l'éclusier.
8. Récupérez vos amarres, avec une gaffe, repoussez l'avant du bateau vers le milieu de l'écluse et quittez doucement le sas.
9. Si un équipier était resté à terre, embarquez-le au niveau du ponton.

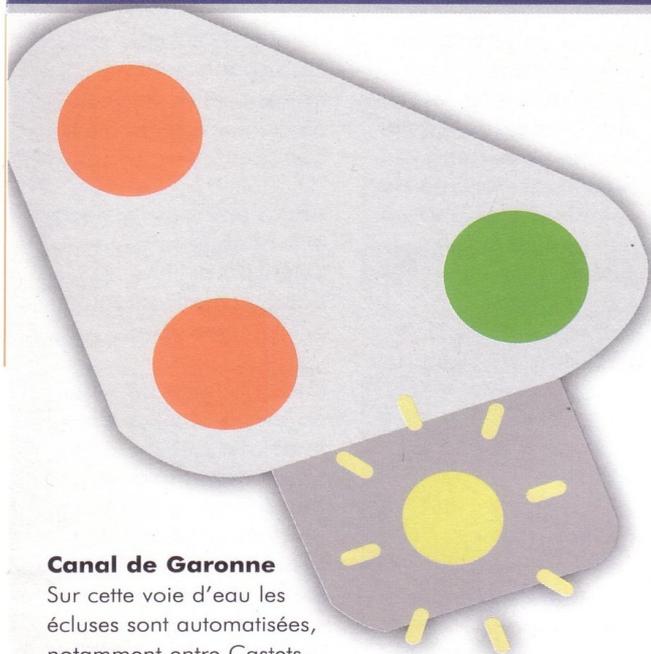


Écluses automatiques de Toulouse, du Canal de Garonne et de la Robine:

Si vous naviguez sur ces secteurs, vous rencontrerez des écluses automatiques.

Un agent de VNF pilote les écluses de Bayard, Minimés et Béarnais depuis un Poste Central de Contrôle. Il sécurise votre passage à l'aide de caméras. Suivez ses instructions vocales.

Passage aux écluses automatisées...



Canal de Garonne

Sur cette voie d'eau les écluses sont automatisées, notamment entre Castets-en-Dorthe et Toulouse. La manoeuvre des écluses est commandée par une perche suspendue dans l'axe du canal.

Lorsque vous tournez la perche d'un quart de tour sur la droite, le feu orange clignote. Votre demande d'éclusage a été enregistrée.

Les feux rouges bas et vert s'allument et annoncent la préparation de l'écluse. Lorsque les portes s'ouvrent, seul le feu vert reste allumé. Vous pouvez alors avancer vers l'écluse et entrer dans le sas.

Attention : de l'écluse 32 (du Noble) à 53 (d'Embouchure), si après l'action de la perche la lampe orange ne s'allume pas, c'est que l'écluse est occupée. Attendre que le bateau sorte et réagir la perche.

Manoeuvre à l'intérieur de l'écluse :

1° Après vous être amarré correctement, actionnez la manette de sassement (ou le bouton) située à droite de la cabine pour refermer les portes.

2° Lorsque l'égalité de niveau est atteinte, n'oubliez pas d'actionner une nouvelle fois la manette de sassement pour que les portes s'ouvrent.

3° Lorsque les portes sont ouvertes vous disposez de 3 minutes pour sortir de l'écluse.

Si les deux feux rouges sont allumés, l'écluse est en défaut. Débarquez, et allez demander de l'aide en utilisant la borne d'appel d'urgence.

Canal de Jonction et canal de la Robine

Toutes les écluses sont automatisées, sauf l'écluse de Moussoulens sur le canal de la Robine.

Le système de passage des écluses automatisées repose sur l'utilisation d'un pupitre ; la manoeuvre est expliquée sur les panneaux de signalétique présents sur site.

L'usager devra appuyer sur un bouton indiquant la direction qu'il veut prendre. Un membre de l'équipage doit obligatoirement rester à terre pour surveiller la manoeuvre. En cas de problème, appuyer sur le bouton rouge du pupitre afin de stopper la manoeuvre.

Signification des feux aux écluses automatisées



tous feux éteints : hors horaire ou défaut, secteur.



2 feux rouges superposés : l'écluse est hors service, la navigation est interrompue.



1 feu rouge bas : l'écluse est fermée en attente de la commande.



1 feu orange clignotant : la commande est prise en compte.



1 feu rouge bas et 1 feu vert : l'écluse est en préparation. (+ feu orange clignotant de l'écluse 32 à 53)



1 feu vert : l'accès au sas de l'écluse est autorisé.

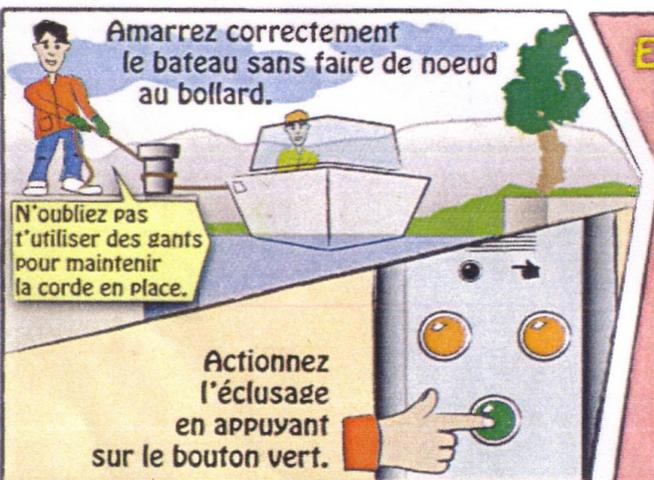
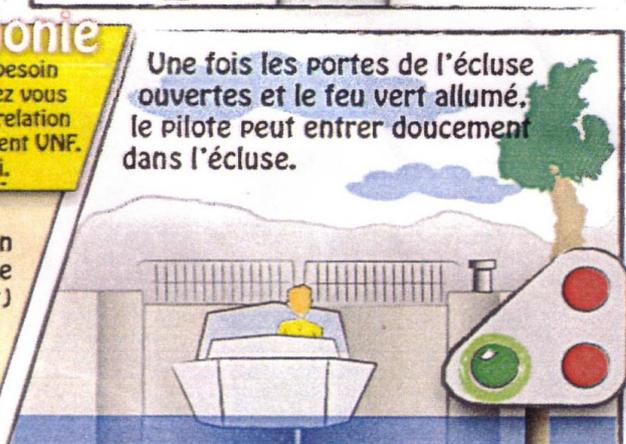
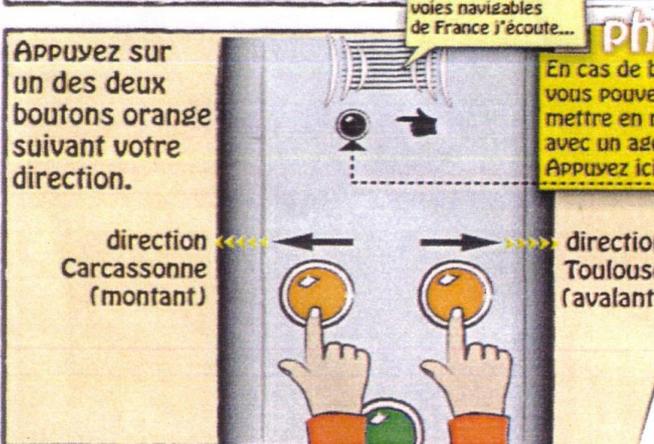
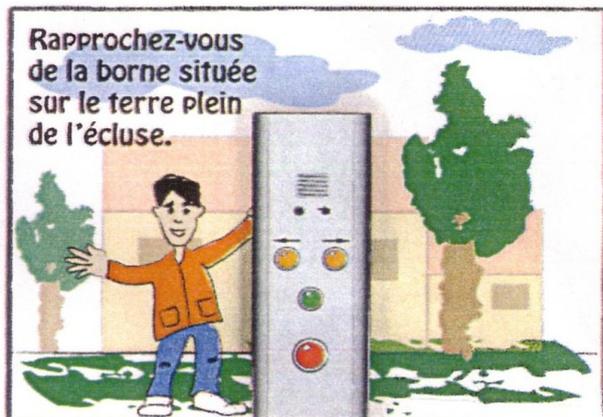
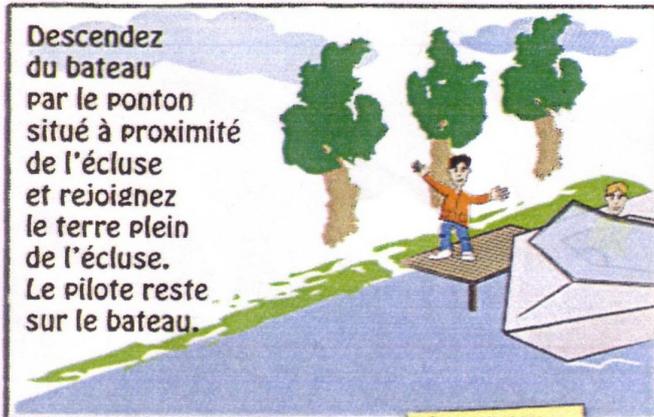
Écluses automatiques du Canal du Midi

Illustrations origine Voies Navigables de France.



Bienvenue

Vous entrez sur un secteur du canal du Midi où les écluses sont automatisées entre Castanet et Emborel. Pour franchir les ouvrages merci de respecter les consignes.



SÉCURITÉ - ASSISTANCE

Les équipements de sécurité individuels

Le bateau est équipé de gilets de sauvetage adultes (taille unique) et enfants (taille adaptée à leur poids). Entraînez-vous à les mettre.

Les enfants comme les adultes doivent porter le gilet de sauvetage pour circuler en toute sécurité autour du bateau.

Gaz

La plaque de cuisson est sécurisée. Si cependant vous sentez une odeur de gaz, stoppez le moteur, fermez la bouteille de gaz, alertez-nous par téléphone.

Extincteurs - lutte contre l'incendie:

Mémorisez les emplacements des extincteurs avant votre départ.

Prenez connaissance du mode d'utilisation des extincteurs. Ce mode d'utilisation est imprimé sur les appareils.

La procédure se résume ainsi:

- Sortir l'extincteur de son support
- Enlever la sécurité plombée
- Diriger la buse vers la base des flammes et actionner la gâchette
- Procéder par petits coups en essayant d'éviter de vider complètement les appareils au cas où il y aurait une reprise du feu.

Eridan est équipé d'une couverture anti-feu située à proximité de la plaque de cuisson. Pour les utiliser, tirer sur les languettes vers le bas, déplier la couverture et la poser sur les flammes.

Important : Si vous avez utilisé un moyen de lutte contre l'incendie par erreur, appelez-nous immédiatement.

Le bateau est aussi équipé de seaux, vous pouvez les utiliser avec l'eau du canal.

Attention: l'eau ne permet pas d'éteindre les feux de gasoil.

Les risques d'invasion par l'eau

Une voie d'eau peut se produire:

- par une déchirure ou dislocation de la coque, sous la ligne de flottaison, après un abordage, par exemple
- par toutes les prises d'eau (moteur, évier, WC, etc...)
- par le presse-étoupe (joint) de l'arbre d'hélice.

Moyens pour épuiser l'eau de cale:

- la pompe de cale automatique.
- la pompe de secours à main
- les seaux, les écopés et tout autre récipient

Envahissement par l'eau :

Lorsqu'on s'aperçoit d'une présence anormale d'eau dans la cale, immédiatement mettre la pompe d'épuisement en action et rechercher l'origine de la fuite par où vient cette rentrée d'eau.

On peut aussi colmater l'entrée d'eau à l'aide d'une couverture qu'on applique à l'extérieur de la coque.

Dans tous les cas, tous les moyens de pompage (pompes, seaux, écopés, etc...) doivent être mis en action.

En cas de panne

- Amarrez-vous du côté chemin de halage.
- Téléphonnez-nous en décrivant le problème.
- Donnez la position GPS (ou à défaut le sens de navigation, près de quelle écluse, quel pont ou quel village).
- N'essayez jamais de les réparer vous même.

Accidents:

S'il y a un blessé, appelez le 112.

Dans tous les cas:

- avertissez-nous d'urgence.
- Si l'accident a lieu avec un autre bateau, remplissez le constat d'accident qu'on vous a remis avant votre départ. Notez bien le nom et l'adresse du capitaine de l'autre bateau, des témoins et le cas échéant de la société de location adverse. Prenez des photos, etc...
- **Important : attendez notre arrivée pour signer un constat !**

Les premiers secours

Un code et un memento « prévention et secours civiques » est présent dans la mallette de premiers secours.

Nous vous invitons à le feuilleter afin de mettre en œuvre, le cas échéant, les gestes qui sauvent.

Sécurité des biens :

Même si le Canal reste un endroit à l'écart de la délinquance, appliquez ces quelques précautions élémentaires.

- Lorsque vous franchissez des écluses sous l'œil de nombreux spectateurs, évitez d'exposer des objets de valeur, ils pourraient être convoités par des malfaiteurs.
- Lorsque vous quittez le bateau, fermez à clé. Cadenassez les vélos. Tout vol de matériel appartenant au bateau vous serait facturé.
- Vos effets personnels qui ne sont pas compris dans l'assurance de votre croisière. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

A VOTRE RETOUR A LA BASE

Restitution du bateau:

L'heure de retour est indiquée sur votre devis/facture, en général le dernier jour à 9h.

Pour cela, nous vous conseillons de rejoindre la base la veille au soir.

Nous ferons alors ensemble l'état des lieux de sortie.

Vous réglerez votre carburant.

Nous vous restituerons la caution versée avant votre départ si le bateau et son équipement sont rendus en bon état de propreté et de fonctionnement et à l'heure prévue.

Consignes de nettoyage:

Rappel: Nous vous invitons à vérifier l'état du bateau qui vous est confié et à nous faire part de vos remarques.

Si malgré le soin apporté à la préparation de votre bateau, un défaut subsistait, nous nous engageons à réparer celui-ci dans la mesure du possible.

En cas d'impossibilité de remise en état, nous vous informerons sur la conduite à tenir.

Vous avez choisi l'option nettoyage:

NaviCanal s'occupera de la remise en état complète du bateau (intérieur et extérieur).

Cependant, nous vous demandons de laisser le bateau dans un état normal d'utilisation.

Dans certains cas non exhaustifs, nous pourrions être amenés à retenir tout ou partie de la caution versée le jour de votre départ :

- WC bouchés.
- Literies, couvertures salies, équipements détériorés, absents, etc ...

Vous n'avez pas choisi l'option nettoyage:

Nous vous invitons à rentrer suffisamment tôt au port pour avoir le temps de nettoyer le bateau (intérieur et extérieur).

Cette opération vous prendra en moyenne 2 heures.

Vous disposez de tous les produits de nettoyage à l'intérieur du bateau.

Un aspirateur à poussières peut être mis à votre disposition.

Les points suivants sont à vérifier plus particulièrement :

- Douche
- WC : vérifier qu'il ne soit pas bouché
- Cuisine : nettoyer le plan de cuisson et les parois voisines
- Vaisselle
- Réfrigérateur : Nettoyer. Ne pas l'éteindre.
- Linge : laisser le linge sans le plier
- Placards : Passer un coup d'aspirateur
- Sol : après avoir balayé, passer le balai serpillière avec le produit de nettoyage.
- Remettre le paillason près de la porte d'accès.

En cas de casse ou de perte d'un équipement du bateau, signalez le-nous au plus tôt par téléphone, afin que nous puissions le remplacer au plus tôt.

Avec votre participation active, vous nous aidez à maintenir les meilleurs tarifs.

EXTRAIT DE LA RÉGLEMENTATION

Arrêté du 1er juillet 1985

ARTICLE 2 : Le halage est interdit.

ARTICLE 3 : L'utilisation du batelet est laissée à l'initiative du conducteur. Le port du gilet de sauvetage est recommandé.

ARTICLE 4 : Il est interdit de déverser des ordures ménagères et des déchets de toute nature dans la voie d'eau.

ARTICLE 7 : Sur le Canal du Midi, le bief de partage est situé au col de Naurouze, entre les écluses de l'Océan et de la Méditerranée. Au débouché de la rigole d'alimentation, le sens de la descente est : à l'Est vers la Méditerranée, à l'Ouest vers Toulouse et l'Océan. Sur la Canal latéral à la Garonne, le sens de la descente est celui de Toulouse vers l'océan.

ARTICLE 8 : Si deux bâtiments et convois marchant en sens contraire se trouvent engagés en même temps dans une partie de la voie navigable qui n'a pas une largeur suffisante pour leur croisement, l'un des deux doit reculer. Le bateau devant céder le passage est le bateau montant. Lorsque le passage rétréci aboutit directement à une écluse sans gare d'évitement intermédiaire, le bateau qui a franchi l'écluse a le pas sur l'autre. La vitesse des bâtiments pour le passage sous les ponts de faible ouverture, les souterrains et sur les ponts-canaux est limitée à trois kilomètres par heure. Les bateaux engagés sur un pont-canal ne peuvent ralentir leur marche tant qu'il n'en ont pas franchi et dégagé les abords.

ARTICLE 13 : Écluses automatisées. Aux écluses automatisées, le passage s'effectue par intervention des conducteurs sur les commandes mises à leur disposition. Les prescriptions suivantes sont à observer pour le franchissement de ce type d'écluse: Les feux du poteau avancé étant vert et rouge, le bateau reste stoppé et le conducteur fait effectuer, à la perche qui pend au-dessus du canal, une rotation vers la droite d'un quart de tour environ mettant l'écluse à sa disposition. [NDLR : uniquement sur le Canal Latéral à la Garonne]. Après amarrage dans l'écluse, la manœuvre de fermeture du sas et du sasement doit être commandée sous la responsabilité du conducteur par une impulsion sur la commande placée sur le terre-plein à côté de la cabine. Lorsqu'il y a égalité des niveaux du sas et du bief, pour commander l'ouverture de la porte de sortie, le conducteur doit donner une nouvelle impulsion sur la même commande ; la porte s'ouvre alors et le bateau doit obligatoirement sortir de l'écluse, dans les trois minutes qui suivent. En effet, trois minutes après l'ouverture complète de la porte, celle-ci se referme et l'écluse redevient disponible pour une nouvelle manœuvre. Écluses et pentes d'eau de Montech (Tarn-et-Garonne) et de Fonserannes près de Béziers (Hérault). Le choix du franchissement de ces seuils par la chaîne d'écluses ou par la pente d'eau sera décidé par les agents de la navigation. De façon générale se conformer aux consignes de la société de location et du Service de la Navigation.

ARTICLE 14 : **Bénéficiaire d'une priorité de passage** : a) les bâtiments appartenant aux services de navigation, d'incendie, de police et de douane, et se déplaçant pour des raisons urgentes de service; b) les bâtiments de transport de marchandises et les bateaux à passagers assurant un service régulier ou programmé et pourvus d'une autorisation du chef du service de la navigation. c) les autres bateaux à passagers. Le passage des autres catégories de bateaux, y compris les bateaux de location s'effectue selon l'ordre d'arrivée.

Limitation du temps d'attente des menues embarcations. Les mesures instituées ne devront pas avoir pour effet de prolonger le temps d'attente des menues embarcations au-delà de soixante minutes. De même tout bateau qui aura attendu un regroupement dans l'heure qui précède la fermeture de l'écluse sera éclusé avant la fermeture, même s'il a

attendu moins de soixante minutes. Dans la mesure du possible les agents de la navigation veilleront à ce que ce délai d'attente ne se répète pas au passage de plusieurs écluses successives et devront, pour cela, communiquer aux écluses voisines les noms des bateaux ayant subi cette attente la durée de validité de ces dérogations sera limitée à la demi-journée ou à la journée.

ARTICLE 17 : Stationnement à proximité des écluses automatisées. Les bateaux se présentant à proximité des écluses automatisées après la fermeture de la navigation ne devront pas stationner au-delà des portiques avancés supportant les perches de commande. [NDLR : uniquement sur le Canal Latéral à la Garonne]. **Pont canal d'Agen :** Le stationnement étant interdit à l'amont de l'écluse 34 d'Agen, les bateaux en descente qui n'auront pas la certitude de pouvoir passer l'écluse 34 avant l'heure de fermeture de la navigation devront obligatoirement s'arrêter au quai d'Agen. [NDLR : uniquement sur le Canal Latéral à la Garonne]. **Stationnement de nuit dans les biefs courts :** Les biefs dont la longueur est inférieure à un kilomètre étant vulnérables en cas d'avarie à une porte d'écluse, le stationnement de nuit des bateaux ayant un tirant d'eau supérieur à 0.80 mètre s'effectue aux risques et périls du conducteur. **Écluse de Fonserannes :** Il est interdit de stationner dans les bassins aval.

ARTICLE 19 : Des emplacements délimités soit par une signalisation appropriée, soit par une bande discontinue peinte en jaune sur les murs de quais, sont réservés prioritairement au stationnement des bateaux à passagers. Les menues embarcations et les bateaux de plaisance pourront toutefois y stationner en l'absence de bateaux à passagers, à la condition qu'ils soient placés sous la surveillance d'une personne capable d'intervenir immédiatement lors de l'arrivée d'une péniche prioritaire.

ARTICLE 21 : Les bateaux et engins de plaisance ne sont admis à circuler sur les voies navigables qu'à la condition de ne pas apporter d'entrave à la navigation de commerce.

ARTICLE 22 : La vitesse des bateaux et engins de plaisance ne doit pas dépasser, par rapport aux rives, 8 kilomètres à l'heure. L'ancrage et l'amarrage sur perches dans le chenal navigable est interdit aux bateaux de plaisance.

LA SIGNALISATION

Obligation

 S'arrêter dans certaines conditions	 Vitesse limitée à 6 km/h	 Emettre un signal sonore	 Observer une vigilance particulière
 Se diriger vers le côté du chenal indiqué	 Tenir le côté du chenal Bâbord/Tribord	 Tenir le côté du chenal Bâbord/Tribord	 Croiser le chenal vers Bâbord/Tribord
 Direction obligatoire			

Interdiction

 Interdit de stationner	 Amarrage interdit	 Mouillage interdit	 Interdit de virer	 Interdiction de créer des remous
 Dépassement interdit	 ID-entre convois	 Interdit de croiser et de dépasser		
 Interdit d'entrer dans voie affluente	 Interdit de passer sauf menues embarcations non motorisées	 Préparez-vous à vous mettre en route		

Restriction

 Profondeur limitée	 Hauteur limitée	 Largeur limitée	 Chenal à 50 m de la rive	 Restrictions imposées
---	--	--	---	--

Recommandation

 Se tenir dans l'espace indiqué	 Se diriger dans ce sens	 fixe	 rythmé
 Se diriger du feu fixe au feu rythmé			

Activité nautique

Interdiction / Autorisation

 Embarcations sport et plaisance	 Bateaux motorisés	 Bateaux ni voiles ni moteur	 Planche à voile	 Ski nautique	 Navires à voiles
 Baignade	 Véhicules nautiques à moteur	 Bassin de vitesse			

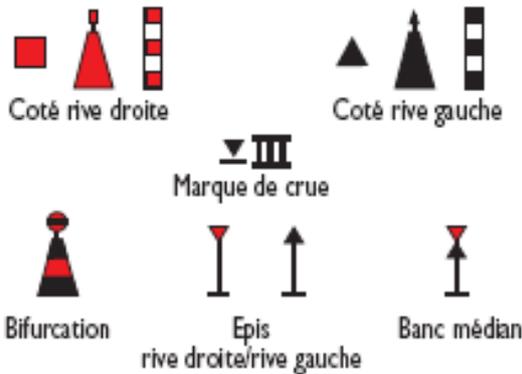
Indication

 Aire de virage	 Câble électrique	 Barrage	 Bac
 Rencontre de voies affluentes	 Rencontre voie prioritaire	 Stationnement autorisé	 Ancrage autorisé
 Amarrage autorisé	 Fin d'interdiction	 Autorisation de passer	 ou  ou 
 Interdite  Avec précaution			
 Entrée port			

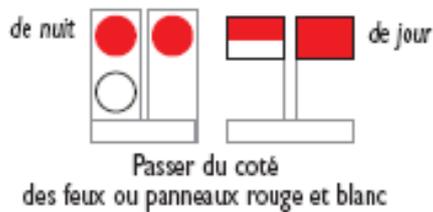
Ponts

 Interdiction de passer	 ou  ou 
 Interdiction de passer hors de l'espace indiqué	 Passer (pas de trafic en sens inverse)
 Passer (dans les deux sens)	

Balisage



Bateaux



Signaux phoniques

Prolongé ■	Bref ●	Très bref .	Tritonal ▲
Attention ■			
Je viens sur tribord ●			
Je viens sur Bâbord ●●			
Je bats en arrière ●●●			
Incapable de manoeuvrer ●●●●			
On ne peut me dépasser ●●●●●			
Danger imminent abordage ●●●●●●●● etc.			
Signal de détresse ■■■■■■ etc.			
Je vais virer sur tribord ■●			
Je vais virer sur bâbord ■●●			
Je veux dépasser votre tribord ■■■●			
Je veux dépasser votre bâbord ■■■●●			
Je vais traverser ■■■■			
Entrée et sortie des ports sur tribord ■■■■●			
Entrée et sortie des ports sur bâbord ■■■■●●			
Temps Bouché			
Bateau isolé faisant route ■			
Convoi ou formation à couple faisant route ■■			
Avalant naviguant au radar ▲▲▲			

DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

(Article 2 de l'arrêté du 28 octobre 1992 relatif aux conditions de délivrance du label applicables aux coches de plaisance nolisés).

Organes de sécurité:

- ancre
- vanne de sectionnement d'arrivée du carburant
- coupe-circuit de la (des) batteries
- vanne(s) d'arrêt du gaz

Équipements de sécurité:

- corne de brume
- bouée(s) de sauvetage
- engins de sauvetage (brassières, gilets,...)
- extincteur(s)
- trousse de secours
- lampe électrique étanche
- barre franche de secours ou godille

Dispositifs d'épuisement:

- pompe(s) de cale(s)
- écope et seau
- pompe manuelle de secours (bateaux de plus de 8m)

CONSIGNES VISANT AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de conserver le patrimoine de nos voies d'eau, il est demandé aux usagers de ne pas jeter de détritrus dans la nature.

L'évacuation des déchets ménagers ou autres doit se faire dans les containers à ordures répartis le long de la voie d'eau.

L'emplacement des containers à ordures est indiqué sur le guide de navigation par un symbole caractéristique.

Lorsque des objets sont posés sur le bateau, veillez à ne pas les accrocher en passant sous des branches ou sous les ponts.

Enfin, comme tout objet tombé accidentellement dans le canal constitue un danger pour la navigation, n'hésitez pas à vous arrêter pour retirer de l'eau tout objet dérivant (cordages, pneumatiques, ...) accidentellement perdu par d'autres embarcations.

La sécurité de nos voies d'eau dépend de la bonne volonté de chacun de ses utilisateurs.

ANNEXES

Fiche d'entretien

Plan: Équipements de sécurité

Plan: Équipements techniques

Attestation de contrôle technique annuel

Attestation d'assurance

Constat d'accident

Extrait du contrat d'assurance

Attestation de paiement du péage de navigation

Attestation d'agrément du noliseur

Carte de circulation

Carte de plaisance

Fiche d'état des lieux